



## ***Formation des enseignants : le maître-mot est « pédagogie » !***

La FCPE tient à réaffirmer l'indispensable nécessité d'une formation professionnelle au métier d'enseignant, comprenant une période par alternance entre formation théorique et stages obligatoires d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles et établissements. La FCPE ne peut qu'être favorable au principe de la reconnaissance par un diplôme des deux années de formation dispensées à l'IUFM. Néanmoins, la réforme telle que présentée jusqu'ici aboutit en fait à une réduction voire un démantèlement de cette formation professionnalisante ; elle ne saurait répondre aux défis de l'Ecole pour la réussite de tous, d'autant que la crise sociale et économique impose d'autres choix.

Plus que jamais, dans le contexte actuel, la formation doit donc être considérée comme un investissement et non un coût !

Si la formation des enseignants intéresse au plus haut point les parents, c'est parce qu'elle conditionne la réussite effective de nos enfants et le dialogue nécessaire entre les parents et l'Ecole. Il n'est pas envisageable pour nous, parents d'élèves, de confier nos enfants à des enseignants qui n'auraient pas été formés correctement à la pratique de leur métier. Et qui, en particulier, ne maîtriseraient pas les techniques de transmission des connaissances et les bases requises en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Et en premier lieu la capacité à faire une distinction entre dispenser un savoir et s'assurer de ce que les élèves ont véritablement acquis. Ce point pose en particulier la question de l'évaluation du travail des élèves et celle de la formation des enseignants à ces problématiques.

La FCPE est favorable à l'objectif réaffirmé d'amener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il faut pour cela poursuivre la démocratisation de l'enseignement secondaire afin d'assurer une progression globale des élèves. Cette progression, et en particulier celle des élèves les plus en difficulté, n'est, selon toutes les études publiées, nulle part mieux assurée que dans des classes hétérogènes. Or, la prise en charge de l'hétérogénéité des classes est précisément l'un des points sur lequel achoppent les enseignants, en particulier débutants, comme le montrent divers rapports et enquêtes sur les pratiques des enseignants et l'approche du métier par les plus jeunes d'entre eux.

Apprendre à gérer une classe hétérogène ne peut se faire que par une solide formation initiale et un accompagnement continu tout au long de la profession. Travailler en classe hétérogène ne peut s'apprendre dans des livres - pas plus qu'un acte infirmier par exemple - ou des « mini » stages dans l'unique objectif d'obtenir un diplôme.

Les classes hétérogènes restent indispensables dans le premier comme dans le second degré, et rendent incontournable une formation solide des enseignants à la pédagogie et la psychologie de l'enfant.

Il est tout aussi indispensable que l'enseignant soit formé et rodé aux processus d'accompagnement individuel au sein du groupe classe et au processus de dynamique de groupe. Cette alternance entre accompagnement individuel et accompagnement groupe sera d'autant plus profitable aux élèves, si l'enseignant aura été formé à la méthodologie de projet adapté à la pédagogie. En effet, c'est à travers des projets collectifs, que « l'individu élève » trouvera les outils pour se projeter lui-même dans le futur.

Plus globalement, la FCPE réaffirme la nécessité d'un tronc de formation commun à l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation, qui doit s'acquérir en IUFM. Elle ne peut qu'observer aujourd'hui une tendance toujours plus lourde au cloisonnement des enseignants par discipline et à un regrettable creusement des écarts entre la formation et les pratiques des enseignants entre le premier et le second degrés.

Ceci ne permet pas une réelle continuité pédagogique et, en particulier, ne peut qu'accentuer les difficultés des élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup>. Œuvrer dans le sens d'une formation commune aux enseignants des différents degrés est plus que jamais nécessaire.

Enfin, atteindre 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat doit rester un des objectifs de l'Education nationale mais ne peut être son unique critère de réussite. L'Education nationale doit à la fois remplir cet objectif mais aussi celui d'amener 50% d'une classe d'âge à être diplômé de l'enseignement supérieur tout en ne laissant aucun jeune sortir sans qualification du système éducatif.

Cela passe par une indispensable transformation en profondeur de toute la pédagogie de l'Ecole, à tous les niveaux, afin de mieux prendre en compte les difficultés des élèves et y apporter des réponses. Cela nécessitera donc plus de compétences pédagogiques et psychologiques pour les enseignants, quelque soit le niveau d'enseignement.

La FCPE ne considère pas avoir à se prononcer sur un certain nombre de questions posées par la réforme de la formation des enseignants. Il n'entre a priori pas dans ses prérogatives, par exemple, d'intervenir dans le débat sur le statut des enseignants (prérogative qui relève de leurs syndicats), sauf bien sûr, dans l'hypothèse où ces sujets peuvent avoir des conséquences sur les contenus et la façon dont sont prodigués les enseignements aux élèves.

Mais elle considère qu'enseigner est un métier complexe qui nécessite la mise en œuvre de compétences de haut niveau dans différents domaines (scientifique, didactique, pédagogique, éducatif, institutionnel, éthique, déontologique...). Ainsi la formation des enseignants doit-elle prendre en compte l'ensemble des apports possibles tout en étant irriguée par la recherche.

Enseigner ne se limite pas à la transmission des connaissances et à la maîtrise des savoirs disciplinaires - ce qui doit être acquis à l'université - mais comprend également les compétences spécifiques pour animer une classe, construire des partenariats, développer des projets éducatifs, travailler en équipe, tout en renforçant une pratique déontologique du métier.

La spécialité d'un enseignant n'est pas la ou les disciplines enseignées mais l'enseignement de cette ou ces disciplines, ce qui suppose, bien entendu, la maîtrise de celle(s)-ci, mais pas seulement : il doit avoir une formation professionnelle spécifique qui doit être étroitement liée à l'acquisition de la discipline et à la transmission des connaissances.

La responsabilité de certifier et de former les enseignants à leur métier incombe à l'Education nationale. L'Education nationale doit former les enseignants et pas seulement les recruter !

Le projet éducatif de la FCPE (rédigé en 1997) souligne que « *la rapidité des évolutions techniques (la télévision, le multimédia, Internet...) entraîne de profonds bouleversements au niveau même des sources de connaissances, prenant de plus en plus le pas sur l'école en tant que transmetteurs de savoirs. En conséquence, cela conduit l'Ecole à repenser son rôle, la mission des enseignants et les pratiques pédagogiques.*

*Il ne s'agit plus seulement d'enseigner, mais de donner aux élèves la capacité à rechercher, à comprendre, à trier, à hiérarchiser et à organiser les informations qui leur parviennent de sources multiples. "Apprendre à apprendre", donner le goût d'apprendre, construire une capacité d'analyse, d'esprit critique, rendre accessible à tous, les nouveaux outils de communication, sont désormais des objectifs incontournables. »*

Ainsi, la mise en place de nouvelles modalités d'apprentissage, avec des tableaux numériques interactifs ou toute autre modalité technique qui change le support des enseignements, se heurte aujourd'hui à des pratiques qui rendent nécessaire une formation plus approfondie. Celle-ci ne peut être en totalité reportée sur la formation continue des enseignants qui doit, pour autant, être encore largement développée.

En décembre 2006, la FCPE s'était ainsi prononcée favorablement sur l'avis du HCE et la définition d'un référentiel de compétences pour les enseignants, ce qui allait dans le sens d'une reconnaissance du métier d'enseignant et de sa nécessaire professionnalisation.

Elle s'était également prononcée en faveur du cahier des charges présenté en CSE à la suite de cet avis. Les 10 compétences qui y étaient déclinées ne sauraient être abandonnées dans un nouveau cahier des charges, indispensable cadrage national pour une formation des enseignants unifiée sur l'ensemble du territoire.

L'arrêté du 19 décembre 2006 décline ces compétences pour l'ensemble du corps enseignant, comme suit :

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les technologies de l'information et de la communication ;
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- se former et innover.

Aucune de ces compétences ne nous semble pouvoir être mise de côté aujourd'hui, pas plus que l'une d'entre elles ne saurait prévaloir absolument sur les autres pour juger de l'aptitude d'un candidat au métier d'enseignant.

L'organisation d'une épreuve de « connaissance du système éducatif » au concours pour tous les enseignants et personnels d'éducation est ainsi précisément l'un des moyens de s'assurer

de l'acquisition de certaines de ces compétences, mais elle ne saurait suffire. Ces compétences doivent faire l'objet d'une formation continue et d'une évaluation sur le terrain.

De même, s'il n'entre pas dans le champ de la FCPE de se prononcer sur la place du concours dans la formation des futurs enseignants, elle s'inquiète toutefois d'un recrutement par concours après 5 années d'études non rémunérées, au lieu de quatre aujourd'hui, qui laissera de côté tous les étudiants qui n'auront pas les moyens financiers de suivre d'aussi longues études.

Ceci ne pourrait que nuire à la nécessaire démocratisation du métier d'enseignant, alors que l'Ecole doit absolument être en phase avec la société. Pour cela, l'ensemble des couches sociales doit pouvoir avoir accès au recrutement des enseignants, accès que seuls des pré-recrutements et des aides spécifiques peuvent garantir. Ainsi, la FCPE souhaite la création d'une allocation spécifique pour la préparation aux concours de l'enseignement. Elle estime par ailleurs nécessaire que les périodes de stages qui seront définies soient, elles, rémunérées.

Se pose enfin la question du devenir et de l'éventuelle réorientation des candidats recalés au concours ou des admis qui n'obtiendraient pas leur master 2, la particularité d'un concours étant de recevoir les candidats non en fonction de leur niveau de compétences mais en fonction d'un nombre de postes prédéterminé et indépendant du niveau des candidats. Cette question ne peut nous laisser indifférents, parce que les candidats malheureux sont nos enfants et parce qu'il ne saurait être question qu'ils constituent un vivier de remplaçants non formés et non qualifiés.

Nous tenons à insister en conclusion sur plusieurs principes qui sont, pour nous, parents d'élèves, incontournables :

- la nécessité d'une véritable formation des professeurs par l'alternance en début de carrière et une formation continue développée tout au long de leur carrière ;
- la prise en compte de la diversité sociale et territoriale dans les moyens et les modalités de la formation des enseignants ;
- la responsabilité de l'Education nationale vis-à-vis de la certification de tous ses personnels travaillant devant les élèves, en particulier les enseignants.

FCPE, Juillet 2009

## *Appel du 4 octobre*

### *Enseigner est un métier qui s'apprend.*

Pour un élève, apprendre, ce n'est pas simple. Faire apprendre toute une classe d'élèves dans sa diversité, c'est forcément complexe !

Amener toute une tranche d'âge à un niveau de scolarisation lui permettant une insertion citoyenne et professionnelle est un objectif ambitieux et nécessaire. Cela suppose un effort important de la nation, un investissement fort, en particulier en direction des élèves dont les situations sociales, personnelles et scolaires sont les plus fragiles. Nous ne pouvons pas accepter qu'une frange d'élèves reste au bord du chemin et il nous faut prendre la mesure de ce que cela compromettrait pour notre avenir collectif. Une première étape de la démocratisation a été atteinte grâce à des enseignants qualifiés et formés et grâce aussi à la diversification des voies d'accès aux diplômes, mais une forte ségrégation sociale subsiste.

Aujourd'hui, le progrès des connaissances, l'évolution de la société, l'hétérogénéité des publics, rendent le métier d'enseignant plus complexe. La formation des enseignants doit relever de nouveaux défis et cela passe par une élévation du niveau de qualification des enseignants et une meilleure professionnalisation de ces derniers. L'enjeu est majeur : c'est l'avenir de tous les jeunes qui en dépend. C'est aussi l'avenir de notre société elle-même et de l'École de la République.

#### **Il faut du temps pour former un enseignant ou un CPE.**

Comme les médecins, les ingénieurs ou les magistrats, les enseignants exercent un métier de conception qui nécessite une formation universitaire et professionnelle de haut niveau. Enseigner est un métier qui requiert, à tous les échelons, de la maternelle à l'université, un haut niveau d'expertise : les enjeux sont tels qu'il faut, à chaque instant, prendre des décisions éclairées par la connaissance d'un ensemble de domaines et des enjeux éducatifs. Pour cela, il faut une formation longue et approfondie, combinant apports de la recherche, approches didactiques, théoriques et pratiques professionnelles avec les élèves. La formation doit permettre à l'enseignant ou aux autres cadres éducatifs en formation de réfléchir à leurs pratiques et les adapter à tous les élèves dans leurs diversités. Elle doit préparer au dialogue avec les « coéducateurs » que sont les parents et au travail en équipe avec les autres professionnels de l'éducation, de la formation et de l'orientation.

#### **Le rôle de l'État.**

Garantir à tous les élèves une formation de qualité, la même sur l'ensemble du territoire, débouchant sur des diplômes nationaux passe par une formation initiale des enseignants cadrée par l'Etat-employeur. Il est de sa responsabilité d'en définir les exigences et négocier le cahier des charges pour répondre aux besoins de l'École de demain. Cela exige aussi une politique de formation continue ambitieuse. Cela impose de récuser toute conception simpliste qui prétendrait que le métier d'enseignant dépend du seul talent et s'apprend par mimétisme. Garantir la réussite des élèves nécessite des enseignants sérieusement formés dans le champ didactique et pédagogique, conscients des enjeux historiques et sociétaux de l'École, capables de s'engager dans un travail collectif et d'assumer leur rôle dans la Cité, en lien avec les parents et l'ensemble des partenaires éducatifs. Ce qui passe par la garantie d'une indépendance et d'une stabilité professionnelle dont le statut de fonctionnaire est garant.

**La formation doit donc être considérée comme un investissement et non comme un coût !**

L'École doit être en mesure de répondre aux défis de la société. Elle doit comprendre des personnes représentant cette société dans toute sa diversité. L'ensemble des couches sociales doit pouvoir accéder aux métiers de l'enseignement et de l'éducation de façon égalitaire, ce qui est garanti par le principe du concours de recrutement. Il est indispensable de développer les aides pour les étudiants (allocations d'études, bourses sur critères sociaux, ....) et de recourir à des pré recrutements.

### **Garantir la professionnalisation**

Élever le niveau de recrutement doit se traduire par une réelle élévation du niveau de qualification! Cela doit aussi se traduire par une véritable formation professionnelle. C'est l'occasion d'améliorer les contenus de formation - scientifiques, didactiques et professionnels – ainsi que les conditions d'études, de prendre appui sur les expériences accumulées, sur le potentiel de formation que constituent les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres et sur tous les acteurs de la formation.

### **Des recrutements répondant aux besoins**

Des années de baisse du nombre de postes aux concours ont entraîné un découragement des étudiants et une baisse des candidatures. Pour éviter une crise des vocations, il faut redonner des perspectives aux étudiants en engageant une programmation pluriannuelle des recrutements. C'est une nécessité pour l'élévation de la qualification de tous les jeunes, leur réussite scolaire et sociale. Pour cela, une autre politique budgétaire doit être mise en oeuvre.

### **Une rupture nécessaire avec ce qui se profile...**

Les récentes décisions ministérielles, prises sans véritable concertation et dans la précipitation, n'obéissent en rien aux principes qui devraient régir la formation des enseignants aujourd'hui. Elles fixent des impératifs techniques sans attention ni aux contenus de formation, ni aux exigences d'équité sur l'ensemble du territoire national. Elles poussent les acteurs à improviser dans l'urgence des solutions bancales. Elles portent en elles le danger d'une atomisation et d'une mise en concurrence des formations quand il faudrait un surcroît de solidarité et de cohérence. Elles participent d'une idéologie inacceptable qui laisse entendre que les élèves n'auraient véritablement besoin de pédagogie qu'entre six et onze ans. Elles tiennent pour négligeables des domaines essentiels comme celui de l'enseignement professionnel. Elles nous entraînent vers une régression très grave : car, n'en doutons pas, sans une formation professionnelle de haut niveau de tous les enseignants, c'est la concurrence entre les établissements qui va s'installer et les familles les plus fragiles qui vont pâtir.

Il est indispensable de prendre le temps d'une réflexion de grande ampleur sur ce que nous devons attendre des enseignants. C'est à partir de ce travail et à partir de lui seulement que pourront être mis en place des dispositifs institutionnels adaptés, dignes de l'ambition d'une démocratie authentique et de notre République.

### **Organisations Signataires :**

AFEV- ANCP - APLV- APSES - CEMEA – Ligue de l'Enseignement – CRAP Cahiers Pédagogiques - ICEM pédagogie Freinet – Fédération OCCE - Jeunesse au Plein Air – FOEVEN, fédération des AROEVEN – GFEN – FCPE - FSU – UNSA Education – SGEN CFDT - FERC CGT – UGICT – Sud Education – UNEF - Sud Etudiant - UNL

## *Parents d'élèves, si vous saviez...*

*Paru dans Le Monde, édition du mercredi 11 février 2009, [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)*

Le projet actuel de réforme de la formation des maîtres entraînera un dramatique recul pour notre École publique. Qu'on en juge !

Aujourd'hui, après la licence et une année de préparation du concours, les lauréats ont le statut de professeur stagiaire. Ils sont rémunérés durant leur cinquième année d'étude et leur formation se déroule en alternance dans des écoles internes d'universités, les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, et dans des établissements scolaires. C'est ainsi que les futurs professeurs des écoles se voient confier des élèves, en pleine responsabilité, lors de stages occupant un tiers de l'année, dans trois classes différentes.

Ce n'est pas parfait. Cette formation est trop courte (un an), elle souffre d'une insuffisante prise en compte des gestes professionnels, d'une trop faible articulation entre la pratique et les apports qui l'éclairent (savoirs disciplinaires, didactique, pédagogie, psychologie, sociologie, histoire de l'école...). Nous ne nous satisfaisons donc pas du statu quo : il faudrait concevoir une formation professionnelle plus longue, qui donne toute sa place à la formation universitaire et joue à fond la carte de l'alternance.

Fallait-il donc rayer d'un trait de plume le système actuel, sans aucune évaluation préalable, et le remplacer aussi vite par un autre, radicalement différent et sans équivalent ailleurs ? Qu'il faille dispenser une formation disciplinaire de large spectre aux futurs enseignants dans les deux années suivant la licence pour les rendre capables d'intégrer de nouvelles connaissances dans leur enseignement tout au long de leur carrière, cela fait consensus. Qu'il faille renforcer leur formation sur les plans didactique et pédagogique, cela aussi est incontestable. Et que l'on reconnaisse ce plus haut niveau de formation par la délivrance d'un master en est une suite logique.

***Mais la condition impérative pour que cela soit possible, c'est le maintien de la formation par alternance.*** Or, ce n'est pas tout ce que prévoit le nouveau dispositif, applicable dès septembre. Pendant leur formation, les étudiants ne disposeront au mieux que d'un mois de stage pour s'exercer au métier (en école d'ingénieurs, les stages durent environ six mois), mais tous n'en bénéficieront pas car il n'est pas obligatoire d'en prévoir dans le cursus. Et comment le pourrait-on quand le ministère promet 40 000 stages pour... 150 000 étudiants ? Heureusement d'ailleurs, pour les rectorats, bien incapables de répondre à la demande, notamment dans les académies qui ont le plus de candidats.

Et même quand les étudiants auront un stage, leur obsession légitime sera de réussir le concours : ses épreuves se situent en janvier et juin de la 2<sup>e</sup> année de master. Et il est évident que leur préparation empêchera aussi de s'engager sérieusement dans les recherches qu'exige le mémoire de master.

Ensuite, après cette « formation », les débutants devront assurer seuls, sans accompagnement véritable, un enseignement à plein temps à l'année. Ainsi le professeur des écoles qui aura fait un stage d'un mois (dans le meilleur des cas) au CM1 pourra se voir confier, sans expérience préalable, un CP ou une classe de maternelle ! Et le jeune professeur de maths ou d'histoire

qui aura pu s'entraîner quelques heures (mais pas toujours) dans un classe de 1<sup>re</sup> devra enseigner d'emblée à cinq ou six classes allant de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> dans un collège de banlieue ! Premiers pas inoubliables dans le métier...

Donnerait-on le permis de conduire à des candidats qui n'auraient jamais pris le volant ? Que dirait-on d'une formation d'infirmières qui apprendraient dans les livres à faire les piqûres ? C'est pourtant ce que le ministère s'apprête à décréter. Les conséquences sont hélas prévisibles : les débutants auront du mal à gérer la classe et, malgré eux, ils mettront souvent leurs élèves en difficulté. Les inspecteurs et les chefs d'établissement seront submergés de plaintes, le pourcentage de démissionnaires augmentera, on créera des « cellules de soutien psychologique »...

Cette réforme réussit par ailleurs le tour de force de susciter simultanément de légitimes inquiétudes quant au niveau de maîtrise des disciplines par les futurs enseignants, notamment en raison d'une conception parfaitement hybride des épreuves des concours. La réduction de leur nombre (pour faire des économies) empêchera de s'assurer que les lauréats maîtrisent bien les savoirs et compétences nécessaires pour enseigner les disciplines scolaires. Le comble est atteint avec le concours de professeurs des écoles qui n'aura plus d'épreuve pour vérifier de façon fiable leur capacité à enseigner le français !

Enseigner est un métier qui s'apprend, et qui s'apprend continûment, en même temps qu'une fonction sociale qui exige une permanente mise à jour des connaissances. Or, non seulement le projet ne dit rien de la formation continue des professeurs du secondaire, déjà si restreinte, mais il la met en péril dans le primaire. En effet, actuellement, les professeurs des écoles peuvent bénéficier de la formation continue parce que, lors des stages de formation initiale, leurs jeunes collègues les remplacent dans leur classe. En divisant par 3 la durée de ces stages, on anéantit la formation continue. On tourne le dos aux conditions du progrès de l'école.

La logique globale semble d'abord budgétaire : la suppression du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré équivaut à un plan social de 20 000 postes. Ce sera aux familles de payer les études... Du moins, celles qui le pourront. Cette logique est socialement injuste.

Mais le projet met aussi à mal l'égalité territoriale. Le caractère national des concours est fragilisé, dans les départements ruraux, l'existence des sites IUFM installés dans les anciennes Écoles Normales est sérieusement menacée et le gouvernement a engagé les universités dans une concurrence sauvage : on ne peut plus être sûr qu'on formera les mêmes enseignants d'une région à l'autre ou au sein d'une même région tant les conceptions du métier varient d'un projet à l'autre. Est ainsi en train de se rompre le lien consubstantiel établi depuis Jules Ferry entre l'École, les maîtres et la République, celui d'une formation définie et maîtrisée par l'État. ***Nous assistons à la dénationalisation de la formation des maîtres, le cœur de l'École publique.***

Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas informés de cette réforme essentielle ?  
Pourquoi le Parlement n'en est-il pas saisi ?

Depuis l'automne, ce projet fait l'unanimité contre lui. La plupart des universités ont demandé un moratoire pour permettre que s'engage une négociation sérieuse autour d'une vraie réforme, plus nécessaire que jamais, à un moment où le métier est de plus en plus difficile. Mais elles ne sont pas entendues.

Pour l'instant, cette obstination a un résultat évident : la pagaille dans le monde universitaire. Le retour des projets de master est imposé pour le 15 février, mais les dernières précisions du ministère datent du 15 janvier et les textes officiels sur les épreuves des concours ne sont toujours pas parus...

Que faire devant tant d'irresponsabilité et tant d'irrespect envers les acteurs de la formation ? Au regard des délais, il n'y a plus d'autre solution : les parents d'élèves, appuyés par les parlementaires et les élus locaux attachés à la qualité de notre École, doivent demander l'arrêt d'urgence de ce train fou. Nous en sommes convaincus, le gouvernement devra alors cesser de s'entêter et retirer sa « réforme », maintenir une année de plus les concours actuels, prendre le temps d'évaluer l'existant et organiser l'indispensable négociation. C'est l'esprit républicain et c'est le simple bon sens. Mais il faut agir vite.

*Sylvie Clabecq, Professeur des écoles maître formateur, IUFM Pays de Loire, Université de Nantes,  
Guy Couarraze, Président de l'Université Paris-Sud 11 (Orsay, Cachan, Sceaux, Châtenay-Malabry, Kremlin-Bicêtre),*

*Claudine Garcia-Debanc, Professeur des universités, IUFM de Midi-Pyrénées, Université Toulouse 2-Le Mirail,*

*Sylvain Grandserre, Professeur des écoles, directeur (Seine Maritime), Prix Louis Cros 2007,*

*Hervé Hamon, écrivain, auteur de Tant qu'il y aura des profs, éditeur, ex-expert auprès du Haut conseil de l'évaluation de l'école,*

*Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de l'École Publique),*

*Philippe Joutard, historien, ancien recteur, président du groupe d'experts des programmes de l'école primaire de 2002,*

*Jean-Pierre Kahane, mathématicien, membre de l'Académie des Sciences, membre de son Comité pour l'enseignement des sciences,*

*Georges Molinié, Président de l'Université Paris 4 (Sorbonne),*

*André Ouzoulias, Professeur agrégé, IUFM de Versailles, Université de Cergy-Pontoise,*

*Sylvie Plane, Professeur des universités, IUFM de Paris, Université Paris 4.*